



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE  
VINCENNES ET LE PALAIS DES THES POUR  
L'ORGANISATION DE DEGUSTATIONS DE THES  
ET TISANES**

**DÉCISION N° DM-23-064  
EN DATE DU 07 FEVRIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société *Le Palais des Thés*, sise 21 rue du Midi 94300 Vincennes, d'organiser, à titre gratuit, des dégustations de thés et de tisanes du lundi 13 février au vendredi 17 février 2023, à destination des seniors vincennois, lors de « la semaine Zen » ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec *Le Palais des Thés* pour l'organisation, à titre gratuit, de dégustations de thés et de tisanes, du lundi 13 février au vendredi 17 février 2023, à destination des seniors vincennois lors de « la semaine Zen ».

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et  
des seniors,

***Signé***

**Céline MARTIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230207-lmc1H10532H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/02/2023 Date de Publication : 07/02/2023
--